Lettres Patentes portant confirmation de la vente et ~~acquisition~~ donation d'une Maison Rue des Cordeliers pour ~~la construction de la nouvelle~~ l'Ecole de Chirurgie de Paris.

ACADEMIE NATIONALE DE MEDECINE

25 novembre 1773.

ACADEMIE ROYALE DE CHIRURGIE

Louis par la Grace de Dieu Roy de France et de Navarre : à nos amés et féaux Conseillers les Gens tenant notre Cour de Parlement à Paris : Salut : Etant informé que les terreins et emplacemens composant l'ancien College de Bourgogne acquis en notre nom pour la construction d'une nouvelle Ecole de Chirurgie, n'étoient pas suffisans pour la réunion des différens bâtimens, Salles et Lieux nécessaires aux Exercices de cette Ecole, Nous avons jugé à propos d'y faire entrer par augmentation, une Maison appellée l'Hôtel du Havre aussi dépendante de l'ancien College de Bourgogne dans l'alignement de la Rue des Cordeliers : et pour remplir nos intentions à cet égard, Nous avons fait proposer aux Administrateurs du College de Louis le grand, auquel est réuni celui de Bourgogne, de vendre la dite maison ; à quoi les dits Administrateurs ayant donné leur consentement, par Délibération du vingt fevrier Mil sept cent

ARC 10
d. 11 n°1

ACADEMIE ROYALE
DE
CHIRURGIE
C M

soixante et douze, Nous les avons autorisés par
Arrêt rendu en notre Conseil, le vingt huit du même
Mois, de faire la dite vente aux S.rs Moreau de
Beaumont, et de Boullongne Conseillers d'Etat
et Intendant de nos finances, Commissaires par nous
nommés à cet effet, aux quels nous avons donné
pouvoir de pour nous et en notre nom, acquérir des
dits Administrateurs la dite Maison ou hôtel du
havre, aux charges clauses et conditions énoncées
au dit Arrêt de notre Conseil, par le quel nous avons
en même tems donné pouvoir aux dits S.rs Commissaires
de pareillement pour nous et en notre nom, faire donation,
cession et transport du dit hôtel ~~à l'~~ au College et Académie Royale
de Chirurgie, Président, Directeur et Membres
d'icelle, pour être + ~~la dite Maison comprise dans~~
l'~~emplacement destiné~~ à ~~pour~~ ~~la construction des~~
Bâtimens de la nouvelle Ecole de Chirurgie; ~~et être~~ ~~pour~~
~~par les dits Président, Directeur et Membres de la~~
~~dite Académie, tenue et possédée la dite Maison~~,
~~non obstant la disposition de l'Edit du Mois d'Avril~~
~~Mil sept cent quarante neuf, au quel nous avons~~
~~dérogé à cet égard.~~ Les dites acquisitions et donations

+ par iceux tenu et
possédé nonobstant la
disposition de l'Edit du mois
d'avril 1749 auquel nous
avons dérogé, et son
emplacement être
compris dans les ^

s'étant en conséquence effectuées par Contract passé pardevant M.es Duclos Dufresnoy et son Confrere Notaires au Chastelet de Paris, le premier Juillet dernier, et voulant ~~qu'il ait sa~~ qu'elles aient leur pleine et entiere exécution, **A ces causes** de l'avis de notre Conseil qui a vû le dit Arrêt du vingt huit fevrier Mil sept cent soixante et douze, et le Contract du premier Juillet dernier, cy attaché sous le Contrescel de notre Chancellerie, et conformement à iceux, Nous avons par ces présentes signées de notre main, confirmé, approuvé et ratifié, confirmons, approuvons et ratifions l'acquisition faite par nos dits Commissaires, de l'hôtel du havre dépendant du College de Bourgogne, sis Rue des Cordeliers, et de la donation qui s'en est ensuivie aux dits President, Directeur et Membres du College et Académie Royale de Chirurgie, par Contract du p.er Juillet dernier en exécution du dit Arrêt de notre Conseil du vingt huit fevrier Mil sept cent soixante et douze: Voulons que le dit Contract et le dit Arrêt soient exécutés en tout leur contenu:

Si vous mandons que ces présentes vous ayez à faire régistrer, et le contenu en icelles,

ACADEMIE ROYALE DE CHIRURGIE B R

ensemble le dit Contract, vous ayés a faire exécuter selon leur forme et teneur; cessant et faisant cesser tous troubles et empêchemens, et non obstant toutes choses a ce contraires car tel est notre plaisir + Donné a Versailles le 25 jour du mois de novembre l'an de grace 1773 et de notre regne le 58me.

+ En temoin de quoi Nous avons fait mettre notre scel a ces dittes presentes.

Signé Louis

ACADÉMIE ROYALE DE

Par le Roy

Phelippeaux

ACADÉMIE NATIONALE DE MÉDECINE